

Ce Gouvernement n'aime vraiment pas les retraités !

Grâce aux mobilisations impulsées par la CGT, le gouvernement a été contraint d'annoncer et de faire voter au Parlement, une augmentation de 4 % des retraites, au 1^{er} juillet. Nous sommes encore loin du compte par rapport au niveau de l'inflation qui dépasse les 5,5 %, à ce jour et une prévision de 7 % minimum pour l'année.

Ceux qui annoncent que cela représente 5.1 % d'augmentation des retraites depuis le début de l'année, oublie volontairement, que les 1,1 % octroyé en janvier 2022 le sont au titre de l'année 2021.

À la perte cumulée depuis 10 ans, équivalente à 1 mois de pension, aucune mesure n'est prise à ce jour. Le Mardi 26 juillet au soir, le centriste Charles de Courson (proche des idées macronistes) propose un amendement pour une hausse des retraites de 4,4 %, alors que Bercy ne proposait que 4 %.

Malgré un appel du gouvernement à voter contre, il passe avec une majorité de l'Assemblée Nationale présente. Face à cette situation, le gouvernement a fait revoter les députés, en pleine nuit, pour l'annuler.

Quel scandale ! Une fois de plus, ce gouvernement et son Président des riches démontrent leur mépris de la démocratie à l'égard de l'Assemblée Nationale et leurs intentions néfastes envers les retraités.

Seule la mobilisation la plus puissante possible du 29 septembre prochain, en convergence avec nos camarades actifs, fera reculer ce gouvernement ultralibéral et antisocial. ON NE LACHE RIEN !



J+3 au courrier où quand La Poste magouille les faits et s'en met plein les fouilles !

Pendant qu'une partie de la population aspire à un peu de repos mérité pendant cet été après plusieurs années de COVID et de son stress inhérent, les briseurs d'emploi et du service public postal ne se reposent jamais !

C'est donc le 20 juillet qu'aura été annoncé, à grands renforts de médias, la suppression (appelons un chat par son nom) du J+1 et du timbre rouge à partir du 1^{er} janvier 2023.

Ce dernier est né en 1849 et utilisé depuis 1969 pour les lettres prioritaires serait remplacé par une E-lettre dématérialisée. **Mais qu'a donc fait celui-ci pour mériter tant d'infamie ?**

La lettre prioritaire de même que le timbre gris lui aussi supprimé et il serait la cause du dérèglement climatique voire de la sécheresse qui nous frappe.

Pour la CGT, les raisons sont à chercher du côté du taux de profit maximal car le « marché postal » aiguisé tous les appétits des « vautours » du capital avec en premier lieu l'état depuis les lois Rocard-Quilès de 1991 et Sarkozy de 2010.

Si rien n'est fait pour s'y opposer, cette suppression aurait de graves conséquences autant sur la qualité de service (QS) que sur l'emploi et les conditions de travail.

Sur la qualité de service, pas la peine de sortir de St Cyr pour comprendre qu'à l'heure de la communication instantanée, la généralisation du J+3 ne va certainement pas enrayer la chute du courrier et améliorer le service rendu.

Sur l'emploi et les conditions de travail, pas la peine d'avoir fait Polytechnique pour comprendre que le J+3 (dont la lettre dite verte) « dézinguera » d'abord l'emploi de nuit dans les PIC et supprimera en cascade les emplois à la distribution et au réseau.

Pour autant, sommes-nous condamnés au recul perpétuel du média papier et la dématérialisation est-elle incontournable et aussi vertueuse qu'annoncée ?

Ce sont des hypothèses à utiliser avec beaucoup de prudence car la courbe du courrier est tout sauf linéaire. C'est ainsi que le courrier a augmenté de manière importante depuis les années 80 jusqu'au moins en 2008 (curieusement date à laquelle La Poste se réfère et non avant) grâce au E-commerce, à un réseau d'acheminement fiable, à la péréquation tarifaire...

En effet, l'ARCEP (autorité de régulation de La Poste) établi un rapport depuis 2005 sur le « marché postal » (nombre d'objets distribués par an, chiffre d'affaires).

Ainsi, nous connaissons de manière officielle les chiffres de trafic avec comme base de départ 13 milliards d'objets en 2005 jusqu'à 17,6 milliards en 2008 après des décennies de hausse (mais sans emplois correspondants).

Nous savons aussi que l'entreprise La Poste dépasse chaque année le Chiffre d'Affaire de l'année précédente à grands renforts d'aides publiques.

Nous, défenseurs du service public le savons bien, les PTT puis la Poste ont été des fleurons de la QS. Il suffit, si besoin, de visionner le film « le cave se rebiffe » où Jean Gabin fait une magnifique apologie des PTT.

Sans être passéiste, il y a quand même quelques interrogations sur les « bienfaits du tout numérique » dont on sait qu'environ 15 à 20% de la population en est écartée sans oublier son discutable « côté écologique ».

De plus en plus d'études sérieuses (rapport ADEME) démontrent que la dématérialisation pollue plus que le courrier qui lui est notamment recyclable. Nous avons tous en tête les « Data Centers » refroidis « à tout prix » par d'énormes climatiseurs.

Les postiers et la population n'ont rien à gagner avec cette course à l'échalotte au profit de quelques-uns.

La CGT propose le maintien du J+1, le retour à des PIC départementales traitant l'ensemble des objets

entrants et sortants de chaque département, des emplois qualifiés en nombre suffisant sans pour autant négliger l'accès pour tous aux nouvelles technologies.

Dans un premier temps, la CGT appelle les postiers et la population à se mobiliser dans le cadre des actions **du 29 septembre**.

Dominique LARDUINAT



L'HERBE PLUS VERTE !

Nous sommes (la CGT) de plus en plus sollicités par des salariés voulant démissionner, demander une rupture conventionnelle, prendre un TPAS ou TPS, un temps partiel plus ou moins contraint afin de changer d'air et fuir les conditions de travail dégradées, le faible salaire.

Évidemment, ces décisions relèvent du choix personnel de chaque salarié et chaque cas est différent. Il n'en demeure pas moins qu'il vaut mieux être bien informé(e) et prudent(e) sur une décision qui engage son avenir professionnel.

À La Poste par exemple, de nombreuses « sollicitations » plus ou moins « orientées » sont faites auprès du personnel notamment dans le cadre du TPAS et du départ à la retraite.

Il est tout à fait légitime de faire valoir l'ensemble de ses droits, obtenus le plus souvent par la lutte et c'est vrai aussi pour la retraite. Pour ce cas-là, la CGT a préparé un document spécifique intitulé « je prépare ma retraite » dans lequel l'ensemble des dispositions sont précisées (disponible au syndicat ou auprès d'un militant).

Dans le cas du TPAS-TPS, la CGT FAPT du Cher est également disponible pour conseiller et vérifier si besoin la proposition faite à l'agent.

Pour les autres situations de départ de l'entreprise, il peut aussi être utile de regarder entre la situation

quittée et celle d'arrivée sans omettre le social d'entreprise, la complémentaire santé, la subrogation et les autres droits.

Dans tous les cas, les départs doivent être décidés en toute connaissance de ses droits.

Le secrétariat du syndicat CGT FAPT

BÉNÉFICES DE LA POSTE : ATTENTION AUX « IMPOSTEURS » !

Nous venons de connaître par M Walh « himself » les résultats du premier semestre 2022 encore meilleurs à ceux du « cru » 2021 pourtant déjà d'un très haut niveau.

Pour 2021, contrairement aux discours anxiogènes et misérabilistes de certaines directions, les chiffres d'affaire du courrier (BSCC) et du réseau (BGPN) sont en hausse respectivement de 9.2% et 6.5% y compris pour le courrier « pur » avec +6.2%.

Ces « bons » résultats sont à mettre aussi au crédit des postières et des postiers travaillant dans des conditions dégradées et faisant preuve d'un professionnalisme à toute épreuve. Les postiers n'ont pas à être infantilisés et instrumentalisés avec des discours orientés vers la fin du J+1, la précarité, le non-remplacement etc.

Pour la CGT, cet argent doit servir à rémunérer les salarié(e)s au lieu des actionnaires alors que 724 Millions d'€ de dividendes sont annoncés à être versés prochainement selon des documents internes. En même temps, les postiers attendent l'alignement des salaires sur l'inflation galopante (+6% en juillet et ce n'est pas fini) alors que le siège de La Poste refuse d'ouvrir des négociations sur le sujet.

En plus du salaire, cet argent serait utile pour un 13^{ème} mois, l'égalité F/H, le maintien des emplois et des bureaux de poste, le retour à un service public efficace et proche de la population.

Le collectif Poste

L'assurance toujours trop chère avant l'accident

Un lourd bilan.

Le 20 juillet 2022, environ 2 000 pompiers restaient mobilisés sur le front des incendies de Landiras et de La

Teste, appuyés par 6 canadiens et 2 Dash, pour le neuvième jour de lutte. Le dernier pointage faisait état de 20600 hectares brûlés, un bilan désastreux avec près de 36.750 personnes évacuées depuis le 12 juillet. 13.600 hectares de forêt détruite autour de Landiras et 7.000 hectares sur La Teste dont les 5 campings de la dune du Pyla y compris « les Flots bleus » du film Camping.

Ce n'était pas imprévisible !

Ces incendies ne peuvent être déconnectés du réchauffement climatique, surtout que ce ne sont pas les seuls de ce début d'été. Depuis une dizaine d'années en France, pratiquement chaque été est ponctué de vagues de chaleur remarquables soit par leur intensité (en 2019, par exemple) soit par leur durée (en 2017-2018, par exemple) soit par leur décalage saisonnier, comme cette année en juin ou en septembre, comme en 2016.

Voir la réalité en face

La prévention pour le court terme semble passer par la défense des services publics. En effet, quoi de plus efficace que des pompiers en nombre, formés et équipés, à proximité des zones à risque. Des agents des ONF pour surveiller, entretenir les forêts et les pare-feu en lien avec les SDIS. Mais pour l'ONF, le gouvernement prévoyait en 2021 de supprimer près de 500 agents sur les 8.400 en poste. Alors que les pompiers se plaignent des difficultés d'accès aux zones d'interventions du fait du manque d'entretien des forêts. De même, il y a 4 mois, la CGT SDIS alertait : « 1014 Camions citernes feux de forêts en moins entre 2006 et 2020 ». Sans compter que la forêt des Landes, la plus grande forêt artificielle d'Europe occidentale, ne dispose pas d'une flotte d'avions bombardiers d'eau à demeure.

Des services publics de qualité INDISPENSABLES !

La rapidité d'intervention est essentielle (pour éteindre un feu un verre d'eau suffit à la première minute, un seau à la deuxième mais il faut une citerne à la troisième). Lors du début de l'incendie de La Teste, l'utilisateur du véhicule ayant déclenché le feu a dû rechercher une zone couverte par un réseau de téléphone mobile pour pouvoir alerter les services d'urgences. Un service public de télécommunication soucieux de ces usagers, de l'Égalité d'accès au service et de la péréquation tarifaire aurait certainement évité les « zones blanches » et été plus efficace que des

sociétés concurrentes soucieuses de la rémunération de leurs actionnaires.

Qui et quoi privilégier ?

Il en est de même pour de nombreux sujets : la santé, l'énergie, le transport etc. Les salariés n'ont pas besoin d'applaudissements ni de félicitations du président mais de salaires décents et de moyens permettant l'exécution des missions qu'ils sont fiers de réaliser le mieux possible.

L'austérité prônée par ce président banquier, très sensible au lobbying, n'est qu'un moyen de restaurer les privilèges des plus riches. Ceux-ci refusent de participer à la solidarité envers l'ensemble de la population, qui leur avait été imposée par le programme du Conseil national de la Résistance.

Pierre CHEVROT 10 Au fil du temps - N° 75

LES ÉQUIPES AUTONOMES ET PERFORMANTES Expérimentation à la PPDC MF de Bourges

En RDSL (Réunion sur le Dialogue Social Local) le 9 août 2022, la direction de Bourges MF annonçait aux organisations syndicales, l'expérimentation du « bonus EAP ».

QUÉSACO ?

Pour reprendre les termes de la direction de Bourges : **« c'est une démarche volontaire, sans méthode imposée, soutenue par toute la ligne managériale et fonctions supports ».**

OUI ET ENCORE ?

Pour la direction : **« Cela veut dire concrètement, confier aux équipes un vrai pouvoir d'initiative et de décision au service de l'engagement et de la performance ».**

Durant la réunion il y a eu des mots, tels que : « **leader d'équipe** », ah oui mais qui exactement et quel grade ? Ou rétribution de la « **superformance** ». Les postiers sont apparemment performants mais ils doivent être « **superformants** » ?

Les EAP seront déployées en expérimentation sur 2 équipes, l'équipe distri de la PPDC MF et l'équipe Colis à partir du 1^{er} septembre jusqu'à décembre.

Le bonus EAP sera de 110 € bruts (au maximum) pour le quadrimestre en plus de la prime d'équipe qui s'élève à 670 € bruts maximum à l'année.

Une question se pose sur la rétribution en sachant qu'en moyenne les postiers bénéficient de 100 € brut de prime d'équipe pour 1 quadrimestre. De plus, lorsqu'elle est versée sur notre paye à la bonne date...

Si le Bonus EAP diminue aussi vite que la prime d'équipe montant haut, cela ne fera pas lourd dans le porte-monnaie ! Mais « Hue Dada », on fonce sur la « superformance » !

Pour la CGT :

Après avoir divisé le personnel avec son système de prime d'équipe et des critères inatteignables, La Poste va encore plus loin dans sa volonté de division du personnel avec ce « Bonus EAP ».

Pour la CGT, les priorités sont : L'augmentation des salaires, le 13^{ème} mois, des embauches en CDI Poste.

- Pas de prime qui divise et/ou qui exclue le personnel (personnel précaire de -3 mois),
- Pas de prime qui risque de mettre en danger la santé des agents,
- Pas de prime avec des critères.

Est-ce que cette prime et ses conditions d'attributions vont mettre fin à nos soucis de pouvoir d'achat ? NON ! Pour la CGT, NON, cette prime ne donne pas satisfaction et est même dangereuse pour la santé des agents !

Vous êtes en colère et vous voulez vous faire entendre, le 29 septembre la CGT sera dans la rue alors venez avec nous pour défendre vos conditions de travail et pour l'augmentation de notre salaire !

Orlane FRÉTY



AU RÉSEAU, L'AUTOMNE AUSSI CHAUD QUE L'ÉTÉ ?

Les épisodes caniculaires de cet été (pas encore finis) n'ont pas altéré les décisions réactionnaires de la direction du réseau dans le Cher. La liste « à la Prévert » est bien longue !

On peut citer pour exemple les fermetures estivales de nombreux bureaux de poste (Val d'Auron, Lignièrès, Neuvy ect...) générant des conditions de travail dégradées avec des files d'attente rallongées, les déplacements entre bureaux de plus en plus longs pour les agents, les « bouteilles d'eau » trop chères, l'absence de moyens de remplacement etc...

Heureusement que des « vestes de travail » sont annoncées pour bientôt ! D'ailleurs ce principe de « blouses » a déjà été utilisé dans les boutiques d'Orange avant de les fermer et de les remplacer par la sous-traitance avec le résultat que l'on sait pour ces collègues (condamnation de l'entreprise Orange et de certains dirigeants en 2019 et délibéré en appel le 30 septembre prochain). Allons-nous suivre ce modèle ?

De plus, l'accord BGPN au Réseau signé par CFTD, FO, CGC, CFTC et UNSA (les mêmes validant l'accord NAO pour des salaires de misère) est la cerise sur le gâteau.

Cet accord est davantage un accord de stratégie commerciale qu'un accord social, celui-ci imposant de nouveaux objectifs insoutenables concernant la qualité de l'accueil des usagers ! Attention aux avis des clients qui pourront se défouler anonymement sur le premier agent venu !

La CGT observe qu'il est étonnant que celles et ceux qui vont se glorifier d'une prime de 350 € bruts soumise à des conditions drastiques ne pipent mot lorsque le Groupe La Poste réalise un bénéfice net de 2,1 milliards d'euros qui va directement dans les poches des actionnaires. Il va y avoir quelques recrutements, assez pour caresser dans le sens du poil les syndicats signataires, mais pas assez pour permettre au personnel de bénéficier de conditions de travail enfin correctes.

En réalité, avec ou sans accord, ces embauches étaient incontournables, car il faut bien renouveler une fraction de la force de travail qui part en TPAS/retraite

et remplacer les démissionnaires, de plus en plus nombreux. Sinon, comment espérer encore ouvrir chaque jour la plupart des bureaux ?

Pour les COBAS, les problèmes demeurent sur l'allongement des horaires de travail, les fins de service décalées, le manque d'emplois et le turn-over permanent, évidemment les questions de salaires, de commissionnement et de primes objectivées.

Le seul vaccin contre tous ces reculs est l'adhésion à la CGT, la construction d'une lutte la plus large possible en commençant par le 29 septembre.

Le Collectif Réseau

LANTAN OÙ LE VILLAGE OUBLIÉ

Depuis le 12 juillet, des dizaines d'habitants de la commune de Lantan, abonnés de l'opérateur **Orange**, sont privés de réseau téléphonique et d'Internet. Sans n'avoir « aucune idée » de la date d'un retour à la normale. Les habitants s'indignent d'une pareille situation, l'opérateur **Orange** va-t-il intervenir ? Mystère !

Pour la CGT le renoncement à certaines activités par les salariés d'Orange se fait au détriment de la qualité de service rendu aux usagers. À Orange, il y a une politique de l'emploi mortifère et des pertes de savoir-faire qui rallongent les délais de rétablissement ! La preuve en est à LANTAN ! Sans parler du transfert massif des activités vers la sous-traitance.

Quant à l'État, en tant que premier actionnaire, il a toujours validé les plans d'économie d'Orange depuis 20 ans et a encouragé une politique de dividendes forts comme cela a été le cas encore en 2021.

Par ailleurs, une nouvelle étape est franchie avec la fermeture et démantèlement du réseau cuivre Orange au 1 er janvier 2026.

L'arrêt définitif de la commercialisation des offres reposant sur le cuivre à partir de 2023 ne doit pas accentuer la fracture numérique ni accroître les inégalités d'accès et des services rendus à la population.

Par contre, elle doit contribuer au développement et à l'aménagement des territoires, en particulier leur réindustrialisation !

Le collectif Orange